

## ENTREPRISES RELIÉES

Pour les besoins de ses programmes, la SODEC définit comme étant reliées les entreprises qui correspondent aux situations décrites ci-dessous.

Sont des entreprises reliées à l'entreprise requérante :

- Les entreprises détenues minimalement à 50 %, directement ou indirectement, par l'entreprise requérante;
- Les entreprises « sœurs » ultimement détenues par les mêmes actionnaires.
- ! La SODEC conserve une discrétion quant à l'appréciation du lien entre les entreprises. En cas de désaccord, l'interprétation de la SODEC prévaut.

La SODEC se réserve le droit de modifier son interprétation de la notion d'entreprises reliées selon les besoins.